



Pièce n°0

**Service Technique**  
15, rue de Nantes  
67100 Strasbourg  
Téléphone : +33 (0)3 88 84 13 13

## **Marchés Publics de Fournitures Courantes et Services**

# **PRESTATIONS DE MAINTENANCE LEGERE DES BATEAUX TOURISTIQUES**

**Date et heure limite de remise des Offres :  
LUNDI 20 MAI 2019 à 12h00**

## **Règlement de la Consultation**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

	Pages
<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES</u></b>	<b>4</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	6
<b><u>ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>7</b>
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>8</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9
7.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Prestations de Maintenance Légère des Bateaux Touristiques**

Réalisation de prestations de maintenance légère quotidienne des 10 unités qui composent la flotte BATORAMA SAS et opérations de maintenance de niveau 1 et 2. Neuf d'entre eux sont des vedettes pour des promenades fluviale autour de Strasbourg. La dernière vedette est un bateau événementiel privatisable.

La prestation correspond à une intervention journalière (samedi, dimanche et jours fériés compris).

**Lieu(x) d'exécution** : BATORAMA SAS – 15, rue de Nantes – 67100 Strasbourg

#### 1.2 - Étendue de la consultation

Le présent l'appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation sera passée en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres exécutés à l'aide de bons de commande.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum et un opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur, mensuellement, au fur et à mesure des besoins.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Prestations homogènes. L'allotissement entrainerait d'une part des surcoûts liés à la coordination des divers intervenants, et d'autre part des risques de sécurité liés à l'environnement du site d'intervention (présence de l'eau, exigüité des salles des machines).

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Classification principale</b>
Services de maintenance préventive. (503242004)

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée de l'accord-cadre est fixée à l'acte d'engagement et au C.C.P..

### 2.2 – Variantes ou prestations supplémentaires

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article L2112-2 du code de la Commande Publique.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) ;
- L'État des Prix Forfaitaires et Bordereau des Prix Unitaires (E.P.F. - B.P.U.) ;
- Le Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E.).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-12 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13 à R. 2142-14 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** *Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.*

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- **Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- **La Notice Méthodologique Détaillée (N.M.D.)**, document à rédiger par le candidat en fonction des instructions ci-dessous ;
- **L'État des Prix Forfaitaires et Bordereau des Prix Unitaires (E.P.F. - B.P.U.)**, cadre ci-joint à compléter sans aucune modification ;
- **Le Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E)**, cadre ci-joint à compléter sans aucune modification. Ce document est non contractuel, il est destiné à faciliter l'analyse des offres ;
- **Le Certificat de Visite (C.V.)** du site d'exploitation, 15 rue de Nantes à Strasbourg.

**La Notice Méthodologique Détaillée (N.M.D.) est à rédiger par le candidat.**

Elle devra être rédigée en tenant compte des éléments constatés lors de la **visite obligatoire** du site effectuée en présence d'un membre du service technique de BATORAMA SAS, avec pour objectif de garantir une évaluation du besoin précise et cohérente.

Elle comprendra impérativement l'intégralité des éléments listés ci-dessous et sera rédigée selon un ordre identique.

- Point 1 (qualité des références présentées au regard des spécificités du marché) :
  - la **liste des références professionnelles** postérieures au 01/01/15 que le candidat peut produire pour démontrer qu'il a la capacité technique de réaliser les prestations. Ces références devront être **vérifiables (coordonnées nominatives du maître d'ouvrage et/ou du conducteur de l'étude citée en référence avec adresse(s) et téléphone(s))** ;
- Point 2 (méthodologie de travail proposée) :

Le candidat détaillera les méthodes et moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour réaliser chacune des diverses prestations attendues, en y incluant :

  - 1.1 Une présentation générale du savoir-faire de l'entreprise,
  - 1.2 Un dossier de présentation reprenant la proposition de collaboration :
  - 1.3 Nombre de personnes affectées à la prestation,
  - 2.1 Liste des E.P.I. fournis à son personnel,
  - 2.2 Engagements en terme de sécurité du personnel,
  - 2.3 Liste des moyens matériels mis à la disposition de son personnel,
  - 3.1 Nom et coordonnées précises de la personne qui sera désignée comme l'interlocuteur privilégié du prestataire avec BATORAMA SAS,
  - 3.2 C.V. du chef d'équipe affecté à l'exécution des prestations. Cette personne doit maîtriser la langue française (lire / écrire / parler) de manière à faciliter les échanges entre les responsables BATORAMA SAS et les autres membres de ses équipes (transmission des consignes, demandes particulières, etc.).
  - 3.3 Liste nominative et profils des personnels destinés à intervenir physiquement sur site avec les copies des habilitations.
  - 4.1 Liste des différents éléments techniques et qualitatifs permettant d'évaluer la qualité du prestataire (entre autres les engagements, les délais de prévenance pour la mise à disposition de moyens supplémentaires, etc.).
  - 4.2 Exemple d'organisation de planning,
  - 4.3 Proposition d'outils à mettre en place pour permettre une communication et un reporting efficace entre le prestataire et BATORAMA SAS.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

#### 4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### **ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Mode d'appréciation
<b>1 Valeur technique</b>	<b>50%</b>	Fonction des éléments fournis par le candidat dans sa Notice Méthodologique Détaillée (N.M.D.), de leur niveau de pertinence et de précision – Réponse à l'attente, compréhension du besoin, moyens mis en œuvre, etc.).
<b>2 Prix des prestations</b>	<b>50%</b>	Fonction des éléments transmis par le candidat dans ses État des Prix Forfaitaires et Bordereau des Prix Unitaires (E.P.F. - B.P.U.) et Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E).

Les offres sont notées sur 100 points suivant les méthodes ci-dessous :

Le critère « **Valeur technique - Notice Méthodologique Détaillée** » noté sur 50 points se décomposera de la manière suivante au vu des différents points figurant dans la note méthodologique fournie par le candidat :

- point 1 (Éléments généraux) : noté sur 8 points
- point 2 (Mesures de sécurité et moyens matériels mis en œuvre) : noté sur 12 points
- point 3 (Moyens humains mis en œuvre) : noté sur 12 points
- point 4 (Organisation et méthode) : noté sur 18 points

Le nombre maximum de points est accordé si l'ensemble des éléments est présent et qu'il répond aux attentes de l'acheteur.

Le critère « **Prix des prestations** » noté sur 50 points sera jugé sur les prix figurant dans l'E.P.F. - B.P.U. qui feront référence pour l'ensemble du marché et sur l'estimatif du D.Q.E. La note attribuée à l'offre considérée est calculée selon la formule :

Note = Offre la plus basse / (Offre considérée x 50).

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

## ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 6.1 – Transmission sous support papier

**Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.**

## 6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission** des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

**Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution de l'accord-cadre pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :



**Renseignement(s) administratif(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction administrative et financière  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Didier CHABOD  
Tél : 03 88 21 78 21  
Fax : 03 88 23 56 57  
Courriel : [pam@strasbourg.port.fr](mailto:pam@strasbourg.port.fr)

**Renseignement(s) technique(s) :**

BATORAMA sas  
Service technique  
15, rue de Nantes  
67100 STRASBOURG

M. Daniel DUPALUT  
Tél : 03 88 21 78 18  
Mob : 06 40 93 81 71  
Courriel : [d.dupalut@batorama.com](mailto:d.dupalut@batorama.com)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**7.2 - Documents complémentaires**

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

**7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place**

Pour la visite OBLIGATOIRE, les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de M. DUPALUT, aux coordonnées ci-dessus, au moins 72 heures à l'avance.

**7.4 - Voies et délais de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Télécopie : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Précisions concernant les voies et délais de recours dont dispose le candidat:**

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Grefe du tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

